



Le printemps arrive...le barbecue sévit

Par **silvy_old**, le **14/05/2007** à **19:41**

nos voisins ont un barbecue adossé à notre mur mitoyen et jusqu'ici nous n'avions pas de soucis. La cheminée était courte et la fumée se répandait dans leur jardin. Pour remédier à ce désagrément, ils ont fait une cheminée plus haute et du coup, la fumée se répand dans notre jardin. Comme celui-ci est du style grande cour intérieure avec des murs tout autour (c'est un jardin en pleine ville), la fumée reste enfermée et en 3 minutes, nous sommes dans le brouillard, les yeux qui piquent, l'odeur insupportable (et quand le linge sèche dehors....il faut tout relaver). Pas d'autre solution que de fuir et fermer portes et fenêtres au triple galop!! Nous sommes allés les voir mais, même s'ils sont restés souriants, ils campent sur leurs positions; Tout ça, c'est la faute du vent.....et puis, il n'en font pas si souvent du barbecue (seulement 2 fois par semaine!) et puis sinon, on n'a qu'à venir faire nos grillades chez eux, ou alors ils viennent les faire chez nous!!!!
Malgré mon ton "léger", ça ne me fait pas vraiment rire car je m'inquiète pour l'été à venir. Y-a-t-il des textes concernant les nuisances liées au barbecue et quelles sont les voies de recours??, merci d'avance pour votre réponse

Par **Christelle_old**, le **14/05/2007** à **19:51**

Bonjour,
Les textes de lois qui vous concernent sont ceux du trouble anormal de voisinage. L'esprit est qu'il est normal de subir quelques troubles liés au voisinage, tant que ceux-ci restent normaux. L'appréciation revient au juge.
Vous pouvez très bien tenter une action en justice. Mais sachez que c'est souvent long et que l'exécution des décisions de justice laisse à désirer. De plus l'action peut se révéler coûteuse. Le mieux serait alors de faire appel à un avocat. En effet son assistance ne serait pas obligatoire, mais reste préférable si vous n'avez pas de connaissances en droit et surtout en procédure.
Une tentative de conciliation amiable, en faisant miroiter la possibilité d'une action en justice me semble plus souhaitable. Peut-être

pourriez-vous leur montrer ce que la fumée donne sur votre terrain...